UPMC PARIS

cnrs dépasser les frontières

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 075 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°1
dans sa séance du 1er au 4 juillet 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 952 intitulée :

« Physiopathologie des Maladies du Système Nerveux Central »

Art. 2 : L'unité de recherche U 952 exercera son activité dans les locaux situés :

Université Pierre et Marie Curie
9 quai St Bernard
75005 PARIS

Art. 3 : L'Unité de recherche U 952 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale de Paris VI – St Antoine.

Art. 4 : Monsieur Bruno GIROS est nommé directeur de l'unité de recherche U 952 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 29 décembre 2008

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie

Le Président de
l'Université Pierre et Marie C
(Paris 6)

Jean-Charles POMEROL

Le Directeur général
du C.N.R.S.

Le Directeur général
de l'Inserm